



En marche mais vers où ?

Plus vite et plus loin dans la jungle capitaliste :

Servir les intérêts du patronat et de la finance, assécher les recettes de l'État, des collectivités locales et de la protection sociale, limiter les organismes de contrôle, dissoudre le service public et les droits des salariés, E. Macron et son gouvernement s'inscrivent dans la continuité des politiques néolibérales, et en accélèrent le pas.

Pour l'illustrer, la CGT Finances Publiques propose des fiches simplifiées sur des réformes engagées en lien avec notre secteur professionnel.

FICHE 6

LE CADASTRE, FRAGILISATION ET RISQUE D'EXTERNALISATIONS

Le cadastre est l'inventaire (individualisé en consistance, utilité économique et appartenance) des propriétés bâties et non bâties d'un territoire communal. Il est tenu avec le plan cadastral et des matrices (liste des biens attachée à un propriétaire et leur évaluation). Il porte donc des enjeux politiques et économiques forts.

Les services du cadastre, certains nationaux d'autres locaux, assurent des missions foncières (identification et description des immeubles), topographiques (pour maintenir le plan à jour), fiscales (pour la détermination des bases d'imposition des impôts directs locaux) et documentaires (notamment en fournissant aux communes la matrice cadastrale pour la détermination des bases d'imposition).

La Direction Générale (DG) éparpille les missions façon puzzle puis resserre le réseau : un vrai bazar !

Les Centres Des Impôts Fonciers (CDIF), dans chaque Direction Départementale, étaient les structures « classiques » pour l'exercice local des missions cadastrales. Mais une réforme a été engagée pour fusionner CDIF et Centre Des Impôts (CDI). Elle fut suspendue de 2008 à 2014 car inefficace. En parallèle, étaient créés les pôles topographiques et de gestion cadastrale (PTGC) chargés de la mission topographique, de l'accueil et de la délivrance de la documentation cadastrale aux professionnels du plan, mais aussi les pôles d'évaluation des locaux professionnels (PELP) chargés de l'évaluation et de la gestion des locaux commerciaux et industriels, et des pôles d'évaluation des locaux d'habitation (PELH). C'est la casse de l'unité du travail « CDIF ».

En 2015, la DG lançait les Services Départementaux des Impôts Fonciers (SDIF). Ils auraient pu être une sortie « par le haut » de la fusion CDI/CDIF. Mais la DG conçoit le SDIF comme le produit de la fusion des CDIF pré-existants au sein d'un département, tout en permettant par ailleurs la poursuite des schémas déjà lancés (PTGC, PELP, PELH). Elle veut réduire le réseau de proximité et elle s'enfoncé dans l'incohérence.

De plus, les fusions CDI/CDIF ont été de véritables pourvoyeuses de suppressions d'emplois.

Les vases communicantes : moins d'emplois pour moins de missions, moins de missions pour moins d'emplois !

Depuis 15 ans, la DG prônait la priorité topographique pour les géomètres afin de rattraper des retards d'actualisation du plan. Une fois le rattrapage abouti, elle annonça en mai 2016 le redéploiement des géomètres vers la mission fiscale. Pourquoi diable ? Tout simplement parce que la formation de contrôleur du cadastre (effectuant des tâches fiscales) avait été abandonnée depuis 2006 ! C'est le serpent qui se mord la queue, sauf au regard des suppressions d'emplois, quitte à sabrer des missions... car le corollaire est l'annonce officielle par l'instruction du 05 février 2018, de la suspension des travaux des levés du bâti, une des missions des géomètres ! La qualité du plan est pourtant essentielle pour les collectivités territoriales en matière de développement.

La mise à jour reprendrait au fur et à mesure du déploiement de la RPCU (le plan commun DGFIP et Institut national de l'information géographique et forestière – IGN - en cours de construction), mais pas obligatoirement par la DGFIP. Au regard des suppressions massives d'emplois, de la disette budgétaire et de l'annonce de la réorientation des géomètres, le risque d'externalisation de cette mise à jour, et/ou l'utilisation de méthodes peu fiables sont donc bien réels.

Le gouvernement encourage le désengagement progressif de la DGFIP du plan cadastral

Dans le cadre du programme « Action Publique 2022 », le premier ministre a adressé en décembre 2017 une lettre mandat au directeur général de l'IGN, pour affirmer le rôle majeur de l'institut dans la transformation de l'action publique : « *l'IGN doit devenir l'opérateur interministériel unique de production et certification des données géographiques souveraines, c'est-à-dire des données qui soutiennent l'action de l'État, notamment dans les domaines régaliens de la fiscalité, de la défense ou de la sûreté...* » (extrait du programme de service public de l'IGN 2018).

La nouvelle notion de donnée souveraine primant sur la donnée de référence (données certifiées par l'administration au regard des textes), la hiérarchie des normes et du rôle de chacun des acteurs sont éludés. Les missions, les compétences, les chaînes de travail peuvent ainsi être redécoupés, transférés, revendus...

La chargée de mission par le gouvernement, Mme Valéria Faure-Muntian, a indiqué lors de la rencontre avec les O.S (à l'initiative de la CGT) le 18 mai 2018, que l'IGN s'était dite prête à « reprendre » le cadastre !

Le Directeur Général de la DGFIP, Bruno Parent avait indiqué lors de la rencontre avec les O.S du 9 mars 2018, que des tâches du cadastre pourront être transférées à l'IGN...

Y a pas de petits profits !

Le conseil d'administration de l'IGN du 08/03/2018 indiquait que « *l'accord cadre relatif aux prestations de refonte de la chaîne de production de la RPCU est attribuée à l'opérateur économique WORLDLINE* ». Le logiciel de traitement de la RPCU est donc confiée à un opérateur privé du groupe financier ATOS.

Le président de ATOS est Thierry Breton (ex-ministre des Finances), les deux présidents de WORLDLINE sont des anciens membres éminents de l'ex-Direction Générale des Impôts (DGI), soit Gilles Grapinet (ex-directeur des systèmes d'information et de la stratégie, ex-directeur du programme COPERNIC) et Marc Desportes (ex-directeur adjoint du programme COPERNIC).

La refonte de la chaîne de production de la RPCU est ainsi confiée à une société à but financier, dirigée par d'anciens hauts fonctionnaires de l'ex-DGI ! Épatant, non ?

Ce que la CGT Finances Publiques revendique (non exhaustif) :

Il y a une cohérence globale à maintenir au sein de la mission cadastrale entre les trois piliers (foncier, topographique, fiscal) et une nécessité de consolider le réseau de proximité.

Les CDIF doivent être maintenus, ceux supprimés recréés. La création du SDIF ne peut pas constituer une réponse satisfaisante si cela aboutit à une unique implantation géographique de la mission cadastrale dans le département.

La DGFIP doit revenir sur sa décision de suspendre la mise à jour du bâti en donnant les moyens nécessaires, notamment en emplois, pour mener à bien l'ensemble des missions cadastrales.

Il faut créer des postes de contrôleurs du Cadastre, pour garantir et maintenir la technicité avec une formation initiale à l'ENFIP sur une dominante cadastre et une affectation sur des postes B identifiés.

Il est urgent d'augmenter le recrutement de A Cadastre, de géomètres et d'assistants géomètres de manière à garantir à la DGFIP la pleine maîtrise des opérations.

La CGT Finances Publiques réaffirme la prépondérance du plan cadastral comme référentiel. Ceci ne peut se faire qu'à la condition que la DGFIP engage partout où cela s'avère nécessaire des opérations de masse dont elle sera la seule maîtresse d'œuvre.

La numérisation du plan ne doit pas se substituer à la réfection par voie de remaniement des zones de qualité insuffisante.

L'administration doit maîtriser l'ensemble de la chaîne de production de la RPCU et non la céder à des intérêts financiers privés.